

Les Maladies des Gazons

Dates : 8 & 9 Janvier 2019

Lieu : Paris (Porte d'Italie)

Nombre de places : 20

(Seuls seront pris en compte les 20 premiers dossiers d'inscriptions **complets** parvenus à l'AGREF (le cachet de la poste faisant foi).

Documents joints :

- ✓ Programme du stage à remettre au participant.
- ✓ Convention de formation à renvoyer à l'AGREF.

Documents à retourner à : **AGREF-Formation - BP 307 - 64208 - Biarritz Cedex**

- ✓ Convention de formation **à retourner** remplie et signée.
- ✓ Deux chèques en règlement :
 - **soit** du coût pédagogique non membre AGREF = 580 euros.
du coût pédagogique membre AGREF = 500 euros.
 - **et/ou au choix** : des frais d'hébergement en single et tous les repas = 190 euros.
ou des frais d'hébergement en double et tous les repas = 155 euros.
ou les repas du midi uniquement = 56 euros.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS LA CONVENTION ET LES REGLEMENTS

Inscription, enregistrement et convocation :

Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée. Toute inscription reçue 15 jours avant la date du stage ne sera satisfaite que dans la mesure des places disponibles. Aucune réclamation pour non-satisfaction des demandes ne pourra être retenue si le nombre maximum d'inscrits est dépassé, même avant cette date.

- ✓ Un accusé réception ainsi que les factures vous seront adressés, **par e-mail**, à réception du dossier complet.
- ✓ Une convocation avec le plan d'accès sera adressée au golf, **par e-mail**, avant le stage. Le stagiaire devra la présenter à son arrivée le premier jour du stage.

IMPORTANT : MERCI DE BIEN VOULOIR INDIQUER LISIBLEMENT UNE SEULE ADRESSE E-MAIL

Annulation :

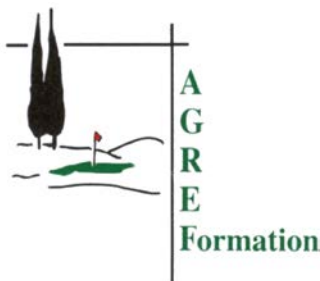
Tout stage n'atteignant pas, **UN MOIS** avant la date prévue un nombre minimum de participants sera reporté ou annulé. Les inscrits en seront informés individuellement et remboursés.

Toute annulation du fait du stagiaire devra être notifiée par écrit à l'AGREF :

- ✓ **Annulation reçue un mois avant** : Remboursement des droits d'inscriptions moins 50 € pour frais de dossier.
- ✓ **Annulation reçue après cette date** : Remboursement de la moitié des frais d'inscription.

Prise en charge et remboursement par le fonds de formation :

- ✓ **Avant le stage et le plus tôt possible** :
 - **Faire une demande préalable de prise en charge auprès de votre fonds de formation.**
- ✓ Si votre demande a été acceptée, et après le stage, envoyer à votre fonds de formation :
 - la convention,
 - les factures du coût pédagogique et des frais d'hébergement/repas,
 - l'attestation de présence qui sera remise au stagiaire à la fin du stage,
 - la copie de la feuille d'émargement qui vous sera adressée après le stage.



PROGRAMME DU STAGE

Les Maladies des Gazons

Public :

- Intendants
- Adjoints
- Jardiniers

Lieu :

- Paris - Porte d'Italie

Durée - Dates - Horaires :

- 2 jours - 14 h
- 8 & 9 Janvier 2019
- 1^{er} jour : 8 h 30 - 17 h 30
- 2^e jour : 8 h 00 - 16 h 30
- (Attention : aucun départ le 2^e jour avant 16 h 30)

Intervenant :

- Hervé-Eric COCHARD
Ingénieur INAPg et ISARa
Consultant Gazon

Prix :

- Coût pédagogique : **580 €**
- Coût Membre AGREF ou place mutualisée Uniformation : **500 €**

A rajouter :

- Frais hébergement en chambre :
 - single et tous les repas : **190 €**
 - ou double et tous les repas : **155 €**
- OU repas du midi : **56 €**

Organisme de formation :

- AGREF-Formation (72640097164)
B.P. 307
64208 – Biarritz Cedex
Tél. : 05.59-52-86-52
E-mail : agref.golf@wanadoo.fr

N° déclaration : 72 64 009 71 64

N° Siret : 38 75 26 247 000 29

Objectif pédagogique de la formation :

- Etre capable de reconnaître les principales maladies des gazons, quel que soit leur stade de développement et de comprendre leurs conditions d'apparition.
- Etre capable de mettre en place des programmes raisonnés de lutte préventive et curative.

Programme des 2 jours de formation :

▪ Les Maladies Cryptogamiques :

- . Définitions.
- . Classification des maladies.
- . Reconnaissance des maladies.

▪ Gestion des symptômes.

▪ Mise en place de moyens prophylactiques :

- . Prophylaxie et lutte préventive.
- . Lutte chimique - Lutte biologique - Lutte intégrée.
- Débat - Discussion - QCM - Bilan du stage - Questionnaire à chaud. Questionnaires d'évaluation à froid envoyés à l'encadrement et au stagiaire 3 mois après le stage.

Attention : aucun départ ne sera autorisé avant 16 h 30 le dernier jour du stage, donc pour votre retour prendre les dispositions (billets train ou avion) en conséquence.

Support pédagogique :

- Vidéo-projection de l'ensemble des points abordés (illustration par plus de 200 photos et schémas) - CD Rom de la Société Française des Gazons. - Documents remis aux stagiaires : Document papier et un CD Rom (ou une clé USB) catalogue reprenant les schémas et les nombreuses photos (à l'exception de celles du CD Rom de la SFG) seront remis à chaque participant.





CONVENTION DE FORMATION

(Application de l'article L.920-1 du Code du Travail)

Date d'enregistrement :

N° d'enregistrement :

Organisme de formation :

AGREF-Formation

Boite Postale 307 – 64208 – Biarritz Cedex
Tél. : 05-59-52-86-52 – E-mail : agref.golf@wanadoo.fr

N° Déclaration d'existence : 72 64 009 71 64

N° Siret : 38 75 26 247 000 29

Intitulé de l'action de formation :

LES MALADIES DES GAZONS

Nombre d'heures :

14 h

Dates : 8 & 9 Janvier 2019

Lieu : Paris (Porte d'Italie)

Le Golf ou l'Entreprise :

✓ Adresse :

✓ Code Postal :

Ville :

✓ Téléphone :

E-mail (recommandé) :

désire inscrire à ce stage (merci de renseigner toutes les mentions) :

Nom :

Prénom :

N° sécurité sociale :

Situation dans le golf ou l'entreprise :

Intendant, adjoint Jardinier – Fontainier Mécanicien

En contrepartie de cette formation, le golf ou l'entreprise verse la somme de :

Coût pédagogique non membre AGREF	: 580 €	€
Coût pédagogique membre AGREF	: 500 €	€
à rajouter au choix :		
Hébergement en chambre single + tous les repas	: 190 €	€
Hébergement en chambre double + tous les repas	: 155 €	€
Les 2 repas du midi uniquement	: 56 €	€
TOTAL		€

Par Chèque bancaire ou Virement bancaire à l'ordre d'AGREF-Formation n° compte IBAN :

FR53 3000 2017 3800 0007 0516 G33

Date :

Signature et cachet du Golf ou de l'Entreprise :

Signature et cachet d'AGREF-Formation :

A RENVoyer A :